



# Bienvenue à force Ouvrière

## *La Syndicalisation*

### *La question de la syndicalisation est récurrente dans le monde salarial :*

"Se syndiquer, à quoi ça sert ?..."

Les syndicats c'est ringard !

L'effectif des syndiqués est ridicule, les syndicats ne sont pas représentatifs ..."

Qui n'a pas entendu ce type de discours ?

Par ailleurs, il est commun d'entendre les patrons, les politiciens plaider en faveur de syndicats forts et représentatifs...quand, dans le même temps, ils font tout pour qu'il n'y ait pas de syndicats dans leur entreprise.

Pourtant la situation des salariés est de plus en plus difficile: remise en cause des services publics, des statuts et des conventions collectives, des acquis et droits sociaux, perte de pouvoir d'achat, non respect des droits des salariés, conditions de travail de plus en plus dégradées, multiplication des licenciements, etc.

Celles et ceux qui prônent l'individualisme ou le chacun-pour-soi confondent volontairement libéralisme et liberté.

Le libéralisme économique, c'est la loi du plus fort.

La liberté, elle, ne se conçoit que reliée à l'égalité et à la fraternité, dans notre République.

Pour que la liberté ait un sens, il est indispensable que les garanties et droits collectifs soient effectivement reconnus.

Cela suppose, pour les salariés, le droit fondamental de pouvoir s'unir pour être plus forts et se faire respecter.

C'est le rôle du syndicalisme tel que le conçoit Force Ouvrière.

C'est la raison même de son indépendance à l'égard des partis politiques, des gouvernements et des religions.

Pour FO, un seul objectif : défendre et représenter les intérêts individuels et collectifs des salariés, à tous les niveaux, à commencer par l'entreprise ou l'administration.

C'est par l'action, la revendication, la négociation que l'on fait avancer les choses, pour tous et pour chacun.

Tout simplement, mais en toute liberté et en toute indépendance.

**Bienvenue à FORCE OUVRIERE !**

## **Qu'est-ce que FO ?**

*Des femmes et des hommes libres, dans une organisation indépendante, ensemble pour acquérir une force leur permettant de se faire respecter, de défendre leurs droits et d'en obtenir de nouveaux.*

C'est 15.000 implantations syndicales dans tous les secteurs d'activité, réparties sur tout le territoire, métropole et DOM TOM, avec 130 Unions Départementales, 33 Fédérations Nationales dont celle des personnels des services publics et des services de santé (la plus importante de la Confédération).

Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) pour représenter leurs intérêts communs (adhésion en ligne) quels que soient leurs choix politiques, religieux ou philosophiques.

Ils constituent la charte commune, délibérément choisie (statuts de Force Ouvrière).

Le syndicat n'a pas vocation au pouvoir, son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.

Force Ouvrière est membre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

La Fédération est membre de la Fédération européenne des services publics (FSESP) et de l'Internationale des services publics (ISP).

***Liberté, Démocratie, Indépendance..***

***Le contrat, l'action, les revendications..***

***L'indépendance syndicale, principe intangible***

Pour Force Ouvrière, le syndicat constitue l'instrument privilégié de défense des intérêts moraux et matériels des salariés qui se regroupent en y adhérant volontairement et librement.

A Force Ouvrière, c'est en toute indépendance à l'égard des partis politiques, des gouvernements, du patronat, des religions et de tout autre groupement extérieur que le syndicat s'organise, s'administre et décide de ses positions, revendications et actions.

C'est pourquoi nos statuts mentionnent que le syndicat s'interdit non seulement toute discussion politique dans ses assemblées mais

FO est également impliquée dans "l'activité pour travailleurs" de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à Genève.

**La Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière**, couvre deux branches professionnelles : **les salariés de la santé (publique et privée), les personnels des collectivités territoriales et des services affinitaires (publics et privés).**

**La branche des services publics regroupe les personnels travaillant dans les collectivités ou structures suivantes :**

**Secteur privé ou public : 300.000 salariés**

- Logement social(Habitat) - Services des eaux
- Services funéraires - Crédits municipaux

**Secteur public : 1,6 million de salariés**

(fonction publique territoriale)

- Communes – Départements - Régions
- Centres communaux d'action sociale
- Services de lutte contre l'incendie
- Communautés de communes
- Communautés d'agglomération
- Communautés urbaines
- Centres de gestion - CNFPT –
- Crédits municipaux

aussi d'adhérer à une quelconque organisation politique.

Chacun de ses membres est libre de faire, individuellement, ce qui lui convient.

A cet égard, le syndicat ne saurait donner une quelconque consigne de vote à l'occasion des scrutins politiques.

Le syndicat a vocation à regrouper tous les salariés quelles que soient leurs origines et leurs opinions.

La démocratie syndicale, telle que nous la concevons et la pratiquons à Force Ouvrière, assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son

point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation.

## ***Le syndicat et ses militants***

Représenter les adhérents, les salariés, nécessite bien sûr de définir des positions, des revendications, des propositions.

Mais il est tout autant nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des femmes et des hommes pour les formaliser et les défendre.

Ce sont des adhérents qui s'investissent dans le syndicat en consacrant du temps et de l'énergie à l'organisation syndicale, son fonctionnement, ses missions.

On n'est jamais trop nombreux pour mener à bien toutes les actions nécessaires au fonctionnement du syndicat : collecter les cotisations des adhérents, recueillir les doléances, participer aux instances (C.T.P., C.A.P., C.H.S., etc.), préparer

### ***Pourquoi une cotisation ?***

Adhérer à Force Ouvrière c'est un acte de responsabilité et de militantisme.

Acte de responsabilité car se syndiquer veut dire s'impliquer, prendre part à l'évolution des choses et chercher à influencer, à bâtir le rapport de force.

C'est refuser de se résigner.

***L'individualisme pousse les salariés à croire plus en la démarche individuelle qu'en la force du regroupement.***

Mais à l'heure où patronat et pouvoirs publics cherchent à remettre en cause l'existence même des acquis sociaux (sécu, retraites, statuts, code du travail, conventions collectives, etc), le contrepoids syndical est plus que jamais indispensable : qui peut croire qu'un salarié isolé peut faire face à un employeur ?

Acte militant également car prendre sa carte en payant une cotisation, c'est participer à un mouvement, aider à construire une organisation solidaire en faveur des salariés de toutes générations.

C'est contribué à soutenir concrètement ses collègues, l'ensemble des travailleurs, dans la défense d'intérêts communs.

Enfin c'est un sentiment d'être utile à quelque chose, d'avancer collectivement, même si on ne gagne pas à tous les coups.

Adhérents et militants sont farouchement attachés au respect de l'indépendance syndicale qui garantit le respect des buts du syndicat.

les délégations à la direction, informer, rédiger les tracts, organiser les actions, aider les collègues qui rencontrent des difficultés professionnelles, etc.

Les militants n'agissent en aucun cas en leur nom propre mais sur la base du mandat qui leur a été confié par les adhérents.

Il leur est demandé en quelque sorte, de représenter les salariés et de leur rendre compte de leur action.

Quel que soit le niveau de cet engagement, il mérite du respect car il s'agit d'une démarche désintéressée, bénévole et généreuse d'autant qu'en acceptant cette responsabilité on s'expose souvent à la critique (justifiée ou non).

Pourtant, ce n'est pas toujours facile car nous devons acquérir des connaissances et développer des compétences, pour exercer notre mission : textes réglementaires, fonctionnement des institutions territoriales et affinitaires.

FO est reconnue pour son sérieux : on ne raconte pas n'importe quoi.

Pour ce faire, les militants doivent avoir de la rigueur, tant au plan personnel que professionnel, car la préparation et la défense des dossiers nécessitent des connaissances et développer des compétences, pour exercer notre mission : textes réglementaires, fonctionnement des institutions territoriales et affinitaires.

Bien souvent, c'est au contact d'un autre militant que l'on franchit le pas : dans le service, il parle avec passion de son engagement syndical et de la nécessité d'être encore plus nombreux ; ou c'est à l'occasion d'une sollicitation pour figurer sur les listes FO aux élections professionnelles qu'on le rencontre pour la première fois.

Au départ on n'ose pas et puis on participe de plus en plus aux actions et aux missions du syndicat.

Le syndicat c'est une ambiance, une convivialité, un esprit d'équipe, un esprit solidaire et une certaine faculté d'indignation assortie d'une authentique envie de mettre un terme à l'injustice.

On apprend beaucoup en militant, on rencontre des personnes que l'on n'aurait jamais côtoyées. Pour peu que l'on montre de l'intérêt à la chose il est possible de prendre plus de responsabilités. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à la formation syndicale. Bien sûr ce sont les actions nationales dont les médias parlent : salaires, conditions de travail, Sécurité Sociale, retraite, service public, emploi... mais c'est le travail quotidien sur les problèmes locaux qui constitue la part essentielle du travail syndical.

Alors comme les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, il y a toujours de la place pour un militant de plus dans l'équipement, aider à construire une organisation solidaire en faveur des salariés de toutes générations.

C'est contribué à soutenir concrètement ses collègues, l'ensemble des travailleurs, dans la défense d'intérêts communs.

L'indépendance syndicale de Force Ouvrière, ce sont les adhérents qui se l'offrent en assurant l'indépendance financière de leur organisation.

## ***Pourquoi militer ? Adhérer : quels avantages ?***

*Pour un salarié, il y a de nombreux avantages à être syndiqué Force Ouvrière car on est en permanence :*

### ***Protégé***

Les adhérents FORCE OUVRIERE bénéficient d'une assurance Protection Juridique qui couvre les frais éventuels de justice, d'avocat, d'experts judiciaires, dans le cas de procédures engagées contre tout agent pour faute professionnelle détachable du service.

Cette garantie entre en vigueur chaque fois que la responsabilité de l'agent est mise en cause, soit par un tiers, soit par l'employeur.

Pour mémoire, la cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 66% de son montant.

### ***Informé***

- Le journal " La tribune" (trimestriel)
- Un magazine "Spécial impôts"
- Des sites Internet dont :
- [www.fo-publics-sante.org](http://www.fo-publics-sante.org) (fédération)

- [www.force-ouvriere.com](http://www.force-ouvriere.com) (confédération)
- Une information pour les adhérents
- Des formations syndicales spécialisées

## ***BULLETIN D'ADHESION***

Nom .....Prénom.....

Adresse.....

Employeur :.....

Adresse mail (facultatif).....

Grade .....

Date :.....

Signature

**Nos permanences :** Syndicat **FORCE OUVRIERE** de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL  
1 rue du Théâtre-15100 SAINT-FLOUR. Tel : 09.66.43.62.27 ou 06.47.87.41.40  
mail : [fo-territoiaux15@orange.fr](mailto:fo-territoiaux15@orange.fr) Site internet : <http://15.force-ouvriere.org/>